

### ST PIERRE SUR SEVESO...

Traumatisée par l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la France adoptait en 2003 la loi Bachelot sur les risques industriels. Cette loi prévoit la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques Technologiques sur les sites à risques majeurs. Notre ville de ST PIERRE DES CORPS, du fait de ses trois sites SEVESO seuil haut (les deux dépôts pétroliers situés au sud et PRIMAGAZ installé au nord-est de la ville), est directement concernée.

Qu'en est-il exactement ? Les sites SEVESO (du nom de la ville d'Italie qui fut submergée de dioxines en 1976 après l'explosion d'une usine chimique), sont des sites qui présentent un niveau de danger important pour les populations, qu'il y a lieu de limiter au maximum. Dans ce sens un plan évaluant le niveau de risques et déterminant un périmètre de sécurité doit être déterminé. Ce risque peut exister même s'il ne s'est rien passé depuis des années.

En fonction du niveau des risques, des mesures doivent être prises dans le périmètre de danger le plus important (risque mortel pour les populations située dans un cercle défini). Trois possibilités s'imposent alors :

- en premier, un renforcement de la sécurité à la source par la société exploitante. C'est bien sûr ce qui est préconisé,
- mais certains risques peuvent n'être pas complètement supprimés. Se pose alors la question de la protection des personnes, là deux possibilités :
  - \* soit l'on peut renforcer la sécurité de l'habitation concer-



née (renfort des fondations, triple vitrage...) normalement à la charge du propriétaire avec seulement un crédit d'impôt de 15 %),

\* soit le préfet décide le délaissement, voire l'expropriation, pour les riverains les plus exposés.

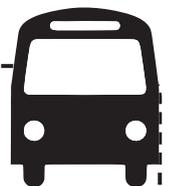
PRIMAGAZ, est l'usine qui présente encore le plus de risques malgré la mise en protection des sphères. A cette occasion, sa capacité a été accrue avec l'accord de la majorité municipale.

Pour ce site, un groupe de travail dit des Personnes et Organismes Associés (POA), va étudier les différents niveaux et faire des propositions pour le PPRT. Les associations de protections de l'environnement, dont nous ARIAL, faisons partie, disposent d'un représentant dans ce groupe de travail.

Pour nous, deux principes s'imposent : premièrement le principe de précaution : aucun habitant ne doit se trouver dans une zone de danger mortel. Deuxièmement, le principe du pollueur-payeur. En effet si des mesures foncières du renforcement du bâti à l'expropriation devaient être prises, pour nous, ce n'est pas à l'habitant de payer mais à la société exploitante du site, en l'occurrence PRIMAGAZ.

Bien des interrogations subsistent : quel est l'avenir de l'usine avec la crise énergétique ? Quelles seront les limites du périmètre de la zone de danger et combien de familles risquent d'être touchées ? Ne faut-il pas envisager une délocalisation de PRIMAGAZ dans un périmètre non construit ?

### Pétition pour un bus de nuit desservant Saint Pierre des Corps



Assez de discrimination ! Quels que soient les aspects envisagés, un bus de nuit est indispensable aux habitants de notre ville :

- FINANCES** : Acheter, entretenir, assurer et faire rouler une voiture coûte cher. C'est à ceux qui ont le moins, que le bus de nuit manque le plus.
- EMPLOI** : pour ceux qui ont un travail sur des horaires de nuit.
- ÉCOLOGIE** : pour limiter la pollution et le dérèglement

climatique.

**CULTURE** : pour tous les moments festifs ou culturels en dehors de Saint Pierre

**VIE SOCIALE** : pour les visites des amis ou de la famille.

Tours nord, Tours centre et Joué les Tours ont leurs bus de nuit. Pourquoi pas Saint Pierre ? Nous demandons au SITCAT (autorité organisatrice des transports collectifs de l'agglomération) de créer une ligne de bus desservant Saint Pierre des Corps la nuit.

NOM	Prénom	ADRESSE (postale ou électronique)	signature

A remettre ou à envoyer à ARIAL au 7 impasse Boisdenier à Saint Pierre des Corps

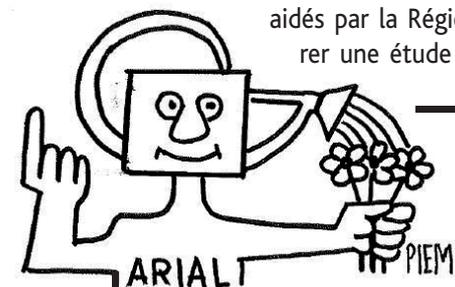
# Agenda 21

On avait bien cru l'entendre lors de l'inauguration des salles de la Médaille, maintenant on l'apprend dans la Nouvelle République : Marie France Beauvils a décidé de ne pas engager la commune dans un agenda 21.

Il ne fallait donc pas croire le programme de la majorité municipale pour les dernières élections ; celui-ci disait : « Nous serons aidés par la Région Centre pour élaborer une étude en vue de réaliser un

Agenda 21, qui permet de faire le bilan des actions engagées en matière de développement durable et d'en développer d'autres ». L'aide de la Région est bien venue, l'étude a sans doute eu lieu, mais l'agenda 21 n'est plus en vue. Il n'y aura pas de bilan des actions engagées, et pas de programmation d'autres actions, car c'est bien à ça que servirait un agenda 21...

Il n'y aura pas non plus d'élaboration avec la population d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique. Écologie, démocratie participative, c'est décidément une culture qui manque à cette municipalité.



Brèves de conseil

## CHAUFFAGE URBAIN : QUI PAIE QUOI ?

Décision budgétaire modificative au dernier conseil : une somme de 632 510 € est reversée à la commune par le délégataire du chauffage urbain. Bonne nouvelle ?

Remontons à 2002 : cette année là et la suivante, la majorité municipale vote une augmentation de la participation de la commune à la ZAC de la Grand'Cour pour y amener une extension du réseau de chauffage urbain. C'est sans doute une bonne solution écologique et économique, mais pour-quoi est-ce la commune qui paie ? D'autant plus qu'il s'agit de logements construits par des promoteurs qui vendent au prix du marché, et que rien ne prouve qu'ils répercuteront l'économie qu'ils font sur les prix de vente des appartements.

Deuxième étape en 2007 ; la majorité décide de prendre un nouveau délégataire pour le chauffage urbain, et en profite pour se faire rembourser les travaux d'extension (la fameuse somme de 632 510 € aujourd'hui versée). Bonne nouvelle pour le contribuable. Mais mauvaise nouvelle pour l'utilisateur du réseau de chauffage parce que c'est à lui qu'il reviendra de payer la somme dans sa facture de chauffage (depuis un avenant de novembre 2007 ça figure dans une ligne numérotée R2.4R). Pour les nouveaux raccordés de la ZAC, ça peut se comprendre, mais pour tous les autres, c'est à dire la plupart des habitants de la Rabaterie ? Ils paient dans leurs charges, les frais d'extension du chauffage urbain, à la place du promoteur immobilier de la ZAC grand cour.



## ULTIMATUM CLIMATIQUE

Le Conseil municipal du 5 octobre a présenté une proposition modifiée du vœu sur l'ultimatum climatique faite par le groupe « Actifs et ouverts ». Il s'agit de demander qu'à Copenhague, en décembre, les gouvernements des pays les plus industrialisés s'engagent sur un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 40 %.

En séance, nos amendements réintroduisant des objectifs chiffrés à atteindre aussi au plan local ont été en partie votés. Nous nous en félicitons car l'urgence, dans ce domaine, impose plus que jamais des actes conformes aux engagements.

## RENCONTRES AVEC LES HABITANTS

### RÉUNION PUBLIQUE jeudi 19 novembre 2009 à 18 h 30 salle de la médaille.

Thème, Agriculture biologique à saint pierre des corps et distribution en circuit court.

Organisé par ARIAL, invités : Inpact37, un producteur maraîcher biologique, des représentants d'AMAP.

### VISITE à la MORINERIE samedi 5 décembre 2009 départ en vélo

#### à 15 h 15 place de la mairie à SAINT PIERRE DES CORPS

Thème, Installation maraîchage biologique

« avantages et difficultés »

Organisé par le collectif Véloration Tours et ARIAL



#### Pour nous contacter :

ARIAL association – 7 impasse Boisdénier  
37700 St Pierre des Corps  
Courriel : [arial.sp@laposte.net](mailto:arial.sp@laposte.net)

« Vous appréciez le Fil d'ARIAL, alors soutenez le. »  
( nous contacter à l'adresse indiquée sur Le Fil d'ARIAL )

